

Pour tous nos projets, dont le Projet éolien des Sources, BluEarth a une vision à long terme et notre équipe travaille en étroite collaboration avec les instances gouvernementales et les principales parties prenantes pour implanter, construire et exploiter nos installations de manière responsable. Le projet a le potentiel de générer des bénéfices économiques et sociaux significatifs pour l'ensemble de la communauté, en plus de produire localement de l'énergie renouvelable. Cependant, comme pour tout type de projet, il est possible que le projet éolien entraîne des impacts sur les communautés. Dans l'objectif d'éviter et de minimiser ces impacts, BluEarth s'engage à collaborer avec votre communauté.

Nous présentons ci-dessous quelques-unes des questions les plus fréquentes concernant les impacts potentiels du projet.

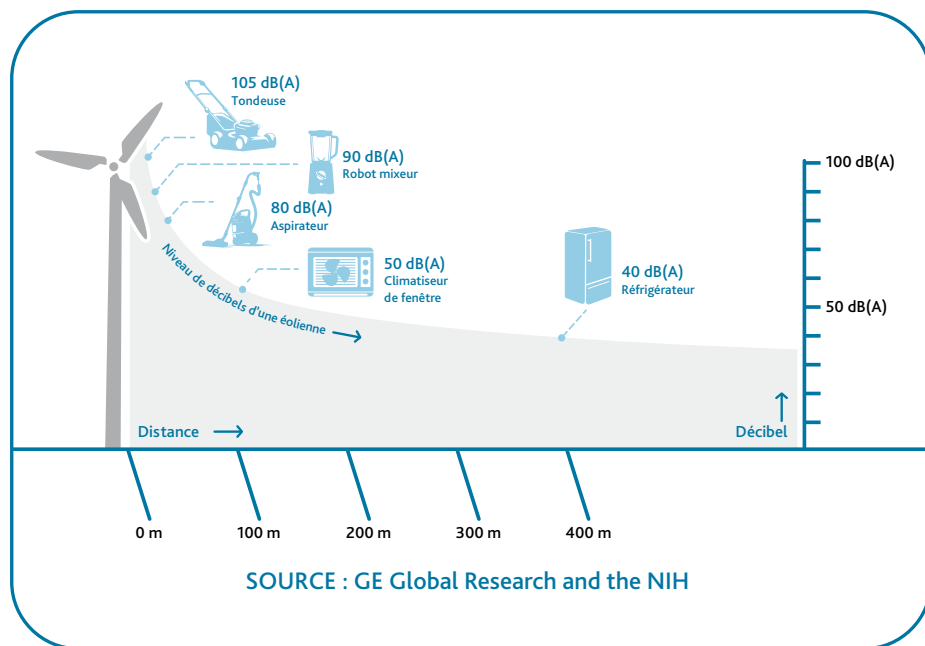
### Est-ce que les éoliennes font du bruit ?

Les éoliennes émettent un bruit qui varie et diminue rapidement avec la distance. Ce bruit dépend d'une variété d'éléments tels que le modèle d'éolienne, la configuration du projet, les vents, la couverture du terrain (présence de forêts, bâtiments, etc.) et la topographie environnante.

Le graphique ci-dessous illustre la variation du niveau sonore en fonction de la distance par rapport à une éolienne, ainsi que des comparaisons avec d'autres objets.

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a fixé une limite de bruit de 40 décibels (dBA) à l'extérieur de chaque résidence sur l'ensemble du site d'un projet, ce qui équivaut au bruit d'un réfrigérateur.

Tout au long du développement du projet, une modélisation de l'impact sonore est réalisée afin de s'assurer que la distance appropriée par rapport aux résidences est respectée et de garantir un niveau de bruit inférieur à 40 dBA à l'extérieur de chaque résidence existante. Ces études d'impact comprennent une évaluation de l'impact sonore du projet sur la base d'une modélisation détaillée du bruit et d'une étude du climat sonore existant. De plus, une évaluation du bruit est également réalisée une fois le projet installé afin de vérifier qu'il est conforme aux limites fixées par le MELCCFP.



## *Est-ce que les éoliennes ont des impacts sur la santé humaine et le sommeil ?*

La santé humaine est l'une de nos priorités, et tous nos projets sont développés de manière à respecter ou à dépasser toutes les réglementations et lignes directrices visant à protéger la santé humaine. Les recherches menées par des organismes tels que l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)<sup>1</sup> et l'Organisation mondiale de la santé (OMS)<sup>2</sup> ont établi qu'en deçà d'une limite d'exposition de 45 décibels (dBA) pour les résidences, les éoliennes ne posent pas de risque pour la santé humaine. La limite de bruit fixée par le gouvernement du Québec est de 40 dBA, ce qui est inférieur aux recommandations de l'INSPQ et de l'OMS, et garantit qu'un projet éolien n'aura pas d'effets négatifs sur la santé et le sommeil.

## *Est-ce qu'un projet éolien aurait un impact sur le paysage ?*

Dans le cadre des consultations publiques qui sont organisées pour un projet, BluEarth présente des simulations visuelles qui permettent de visualiser l'implantation des éoliennes dans le paysage. Il est alors possible d'échanger et de collaborer afin d'apporter des modifications au projet pour réduire les impacts visuels potentiels.

## *Est-ce qu'un projet éolien a des impacts sur la valeur des propriétés ?*

De nombreuses études ont été menées sur l'impact des projets éoliens sur la valeur des propriétés au Canada et aux États-Unis et les résultats de ces dernières ont montré que l'implantation d'un parc éolien a peu ou pas d'impact négatif à long terme sur la valeur des propriétés environnantes. La plupart des études concluent qu'il n'y a pas d'impact sur la valeur des propriétés, mais il existe quelques études qui montrent une augmentation de la valeur des propriétés et quelques études qui montrent une diminution temporaire de la valeur des propriétés.

### **Pour plus d'informations**

- L'American Clean Power Association (ACP) a produit une fiche d'information qui résume les études réalisées aux États-Unis sur l'impact des projets éoliens sur la valeur des propriétés. Le document présente plusieurs études concernant l'impact des installations éoliennes sur la valeur des propriétés. Il est possible de consulter la fiche d'information ici: <https://bit.ly/ACP-PropertyValues>
- Le laboratoire américain Lawrence Berkeley National Laboratory a mené une étude en 2013. Cette dernière n'a trouvé aucune preuve statistique que l'exploitation d'installations éoliennes a eu d'impact mesurable sur les prix de vente. Il est possible de consulter l'étude ici: <https://bit.ly/Berkeley-PropertyValues>
- Une étude menée en Ontario en 2014 a obtenu des conclusions similaires. Il est possible de consulter l'étude ici: <https://bit.ly/Ontario-PropertyValues>
- Plus récemment, une étude réalisée en 2023 par l'Université de Californie a confirmé qu'il n'y a pas d'impact significatif sur la valeur des propriétés environ 5 ans après le début des opérations. L'étude a conclu que l'implantation d'un parc éolien a un impact négatif sur la valeur des propriétés lors de l'annonce d'un projet, mais que les résidences reprennent leurs valeurs après quelques années. L'étude peut être consultée ici: <https://bit.ly/UCalifornia-PropertyValues>



<sup>1</sup> Institut national de santé publique du Québec (2024). Éoliennes et santé publique : mise à jour 2023. <https://bit.ly/INSPQ-2023>

<sup>2</sup> Organisation mondiale de la santé (2018). WHO Housing and health guidelines. <https://bit.ly/WHO-Guidelines2018>



### *Est-ce qu'un projet éolien a des impacts sur les activités agricoles (incluant la production laitière) ?*

BluEarth développe ses projets de façon à éviter ou réduire au minimum les impacts sur les terres agricoles. De plus, un parc éolien occupe une fraction du terrain sur lequel elles sont déployées et les éoliennes peuvent être installées en harmonie avec les usages du territoire existants, tels que l'agriculture et l'élevage. En effet, le bétail, comme les moutons, les vaches et les chevaux, peut circuler au pied des éoliennes.

Au Québec, les projets doivent également être développés en conformité avec le *Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier*, développé par Hydro-Québec et l'UPA.

### *Est-ce qu'un projet éolien a des impacts sur les activités récréotouristiques ?*

En raison de leur faible emprise au sol, les projets éoliens peuvent coexister avec des activités récréatives (randonnée, chasse, motoneige, etc.). Les règlements municipaux prévoient des distances séparatrices par rapport aux espaces récréatifs tels que les terrains de camping, les terrains de golf, les centres de plein air, les parcs municipaux, les lieux d'hébergement touristique et les aires de conservation de la nature. Des consultations sont également menées auprès des groupes récréotouristiques locaux au cours du développement d'un projet afin de s'assurer que le projet tient compte de toutes les activités récréatives et touristiques.

### *Est-ce qu'un projet éolien a des impacts sur les milieux humides ?*

BluEarth développe ses projets de façon à éviter ou réduire au minimum les impacts sur le territoire, notamment sur les milieux humides. Une étude d'impact environnemental est également réalisée si un projet est sélectionné par Hydro-Québec dans le cadre d'un appel d'offres.

### *Est-ce qu'un projet éolien a des impacts sur la faune ?*

L'impact de l'implantation de parcs éoliens sur les oiseaux et les chauves-souris a fait l'objet d'études approfondies au Canada, en Amérique du Nord et à travers le monde et est bien compris. Les projets éoliens ont un faible impact sur les oiseaux et les chauves-souris lorsqu'ils sont correctement implantés.

Une étude d'impacts doit être réalisée pour chaque projet afin d'analyser l'impact potentiel d'un projet sur la faune et la flore. L'étude d'impact est basée sur des inventaires de terrain exhaustifs, qui permettent d'identifier avec précision les espèces présentes dans la zone du projet et leurs habitats.

Ces inventaires sont réalisés au printemps et à l'automne et porteront sur les oiseaux migrateurs, les espèces protégées et les chauves-souris. Des études de suivi sont exigées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et sont réalisées pendant plusieurs années après la mise en service du projet éolien. Si un problème est identifié, des mesures d'atténuation spécifiques seront développées en collaboration avec le MELCCFP.

## Est-ce qu'un projet éolien a des impacts sur l'environnement ?

Dans le cadre du développement d'un projet, une étude d'impact environnementale doit être réalisée après la sélection du projet par Hydro-Québec. L'étude analyse notamment les impacts potentiels du projet sur la faune et la flore, sur l'environnement sonore, sur les activités récréotouristiques ainsi que sur les paysages. Cette étude doit ensuite être analysée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) dirigera le processus de consultation publique associé à l'évaluation d'impact.

## Quel est le processus d'approbation réglementaire d'un projet éolien ?

Tous les projets doivent également être soumis au processus du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) et obtenir des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). De plus, le développement de projets éoliens sur des terres agricoles doit être réalisé en respectant le *Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier*, développé par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et Hydro-Québec.

## Est-ce qu'un projet éolien nécessite la tenue d'un BAPE ?

Tous les projets énergétiques au-delà de 10 MW doivent suivre obligatoirement le processus d'autorisation environnemental du MELCCFP.

## Est-ce qu'un projet éolien produit des champs électromagnétiques ou des tensions parasites ?

Le réseau de collecteurs d'un projet éolien est souterrain et émettrait un champ magnétique beaucoup plus faible que celui du réseau de distribution d'électricité existant.

Pour plus d'informations sur les champs électromagnétiques, consultez le site web d'Hydro-Québec : <https://bit.ly/HQ-ChampsElectromagnetiques>

De plus, un projet n'émettra pas de tensions parasites puisque les câbles seront placés dans des gaines protectrices et enfouis.

Une tension parasite est un phénomène bien documenté et très discuté dans les communautés agricoles, en particulier celles qui comptent de nombreux producteurs laitiers. Pour en savoir plus sur ce phénomène, nous vous recommandons de consulter le guide pratique élaboré par l'Union des producteurs agricoles (UPA), le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et Hydro-Québec : <https://bit.ly/HQ-TensionsParasites>

### Pour obtenir plus d'information

Si vous avez d'autres questions ou préoccupations, n'hésitez pas à vous adresser directement à nous en nous écrivant au [projets@bluearth.ca](mailto:projets@bluearth.ca).

### À propos de BluEarth

BluEarth Renewables Inc. est un producteur d'énergie indépendant canadien qui développe, construit, possède, exploite et acquiert des installations éoliennes, hydroélectriques, solaires et de stockage d'énergie à travers l'Amérique du Nord. Notre portefeuille de projets, diversifié sur le plan technologique et géographique, totalise plus de 1 GW (brut) en opération, en construction et en préconstruction, et plus de 7 GW en développement dans le cadre de projets importants.

